

**OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS (OPRA)
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**



Mise à disposition de la note d'information relative à l'offre publique de rachat

PRIX DE L'OPRA : 12 EUROS PAR ACTION
NOMBRE D' ACTIONS VISEES PAR L'OFFRE : 391.002
DUREE DE L'OFFRE : 20 JOURS CALENDAIRES

Le présent communiqué est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' «AMF»).

En application des dispositions de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique du 16 janvier 2013, apposé le visa n° 13-009 en date du 16 janvier 2013 sur la note d'information de la Société ORCHESTRA PREMAMAN.

La note d'information de ORCHESTRA PREMAMAN, visée par l'AMF, est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), de ORCHESTRA PREMAMAN (<http://www.orchestra-kazibao.com/informations-financieres/>) ainsi que sur celui d'ARKEON Finance (www.arkeonfinance.fr), et peut être obtenue sans frais auprès de : ARKEON Finance, 27 rue de Berri, 75008 Paris.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables de ORCHESTRA PREMAMAN seront mises à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre selon les mêmes modalités.

AVIS IMPORTANT

L'Offre sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du Règlement général de l'AMF et aux articles R.225-153 et R.225-154 du Code de commerce, postérieurement à la publication par ORCHESTRA PREMAMAN des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des Annonces légales obligatoires.

Le calendrier et l'ouverture de l'Offre feront l'objet d'un avis de l'AMF.

Contact investisseurs



Karen BEBERAC

Tél. : +33 (0)1 53 70 29 42

karenbeberac@arkeonfinance.fr

www.arkeonfinance.fr

Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ni dans tout autre pays autre que la France.

La distribution, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.